

Maternité

La médecine suisse reste sans réponse face aux grossesses tardives

Dans les Grisons, une femme de 66 ans a donné le jour à des jumeaux. Un cas exceptionnel qui sème le trouble

Judith Mayencourt

«Cette affaire me fait mal au cœur. Je pense à la solitude de cette femme qui se retrouve sans partenaire pour élever ses jumeaux. Et je pense surtout à l'évolution de ces bébés.» Médecin-chef de l'Unité de médecine de reproduction au CHUV, à Lausanne, Dorothea Wunder ne peut cacher son désarroi face au nouveau record suisse en matière de maternité. Dans les Grisons, une femme de 66 ans vient de mettre au monde des jumeaux, comme l'a révélé dimanche le *Sonntags-Blick*. Cette grossesse tardive fait d'elle la plus vieille maman de Suisse, mais elle n'a rien de naturel: cette femme pasteur, célibataire, s'est rendue en Ukraine pour réaliser son désir de maternité.

Les deux bébés sont issus d'une fécondation in vitro, avec, selon toute vraisemblance, don de sperme et don d'ovocytes, de deux donneurs inconnus. Un cas que l'on peut qualifier d'extrême. Si, en Suisse, le don de sperme est réservé aux couples mariés et le don d'ovocytes totalement interdit, des pays plus libéraux fixent des limites d'âge. Ainsi l'Espagne, qui est la destination phare des couples suisses en mal d'enfant, interdit le don d'ovocytes pour les femmes au-delà de 50 ans.

Grossesses à risque

«Ce sont des grossesses très compliquées. Il y a les risques de santé de base liés à l'âge de la mère - par exemple l'hypertension, un prédiabète, une artériosclérose, etc. Cela peut induire des complications avec un grand risque d'accouchement très prématuré et une longue hospitalisation, d'autant plus qu'il s'agit d'une grossesse gémellaire», explique Dorothea Wunder, qui s'interroge sur l'encadrement post-partum qui sera mis en place autour de cette maman. Mais la spécialiste de la médecine reproductive évoque aussi la fragilité sociale d'une



La double naissance controversée a eu lieu récemment à l'Hôpital de Coire. DR

grossesse aussi tardive. «A 66 ans, quels échanges cette mère pourra-t-elle avoir avec d'autres mères?» se demande-t-elle.

Il y a deux ans, une femme ar-

govienne de 64 ans mettait au monde une petite fille. Faut-il désormais s'habituer à la multiplication des grossesses très tardives? «Les femmes reculent le moment

de leur maternité, c'est vrai, mais au-delà de 50 ans, les cas restent très rares, nuance Olivier Irion, médecin-chef au Département de gynécologie et obstétrique des

HUG. A un certain moment, il faut savoir renoncer.»

Débat politique en cours

Trop âgée pour enfanter: le cas de cette femme grisonne ne suscite pas grand débat dans la communauté médicale, où l'on redoute les conséquences négatives d'une telle affaire sur les débats en cours en matière de procréation assistée. Le Parlement doit en effet se saisir d'un projet d'assouplissement des règles en matière de diagnostic préimplantatoire.

A Genève, Pascal Mock, spécialiste en médecine de la reproduction, critique pourtant la frilosité qui prévaut dans la plupart des centres de procréation médicalement assistée. «Lorsqu'on refuse de recevoir en consultation des femmes de plus de 43 ans, on pousse au tourisme médical. Comment ensuite s'étonner de tels excès? La pratique actuelle, qui n'est basée que sur le taux de réussite, n'est pas acceptable pour une prise en charge humaniste.» Pascal Mock plaide pour le don d'ovocytes jusqu'à 50 ans. Une modification de loi qui semble pour l'heure bien improbable en Suisse.

PUBLICITÉ

Tribune de Genève Partenaire média

PASIÓN ROBERTO ALAGNA

ROBERTO ALAGNA EN CONCERT

1ER AVRIL 2012 - ARENA - GENÈVE

Locations: Ticketcorner - Fnac
Renseignements au 0901 566 500 (CHF 1.49/min. depuis le réseau fixe) - livemusic.ch

coop LIVE MUSIC PRODUCTION livemusic.ch ESPACE 2 winterthur

Une alliance de femmes veut en finir avec les discriminations salariales

Les femmes gagnent encore près de 20% de moins que les hommes pour un même travail

Une alliance de femmes a vu le jour pour exhorter les entreprises à supprimer les discriminations salariales entre les sexes. Ces représentantes de partis de droite et de gauche et de milieux syndicaux veulent aussi encourager les femmes à parler ouvertement de ce qu'elles gagnent.

«Il est temps de briser le tabou qui sévit dans les entreprises», a dit hier, à Berne, la conseillère nationale Franziska Teuscher (Verts/BE), coprésidente de la commission féminine de l'Union syndicale suisse. Et de rappeler que les femmes gagnent 18,4% de moins que les hommes pour un même travail, alors que le principe d'un salaire égal figure dans la Constitution depuis 1981. Entre 1998 et 2006, la différence ne s'est résorbée que de 0,5%.



Franziska Teuscher (Verts/BE): «Il est temps de briser le tabou!»

«Souvent, nous manquons d'informations nécessaires pour négocier notre rémunération, car nous ne savons pas que ces différences existent», déplore Barbara Schmid-Federer (PDC/ZH). La Journée de l'égalité salariale, mercredi, et la Journée internationale de la femme, jeudi, sont l'occasion

d'ouvrir le débat. L'alliance de femmes demande à toutes les entreprises d'introduire d'ici à 2014 le «Dialogue sur l'égalité des salaires», système facultatif lancé en 2009 par les partenaires sociaux et la Confédération pour contrôler les structures de rémunération. Seules seize entreprises y avaient adhéré en novembre 2011.

Pourtant, les entreprises ne pourraient que profiter d'un tel outil qui crée une ambiance de travail bonne et juste, fait valoir Claudine Esseiva, secrétaire générale des Femmes PLR. Et de citer l'exemple des CFF, qui ont introduit l'an dernier un nouveau système supprimant les discriminations pour la même fonction.

Pour les Femmes socialistes, l'égalité des salaires doit être obligatoire. Marina Carobbio (PS/TI) demande des contrôles dans les entreprises à l'image de ceux qui sont menés comme mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes avec l'Union européenne. **ATS**

Enseignement Vaud va bâtir quatre nouveaux gymnases

Le Canton de Vaud va construire d'ici à 2030 quatre nouveaux gymnases ou centres d'enseignement postobligatoire à Renens, Aigle, Echallens et Rolle. Quelque 200 classes devraient voir le jour, nécessitant l'engagement d'environ 340 professeurs. «Nous devons être à la hauteur», a dit hier la conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon. Le projet, «extrêmement ambitieux», devra répondre à l'arrivée estimée de 4000 élèves supplémentaires. Le canton compte aujourd'hui dix gymnases et plus de 10 000 élèves. **ATS**

«PlanetSolar»



Le catamaran solaire «PlanetSolar» a passé sans encombre le golfe d'Aden, réputé peu sûr en raison de la présence de pirates somaliens, ont communiqué hier les responsables du projet. Ils remercient l'ex-chef de l'armée suisse Christophe Keckeis pour avoir pu sécuriser avec ses hommes ce passage délicat. Attendu le 4 mai à Monaco, «PlanetSolar» doit encore s'arrêter en Egypte. **ATS**

Internement Le Conseil fédéral ne veut pas abolir le droit de sortie

Malgré la récente récidive d'un délinquant sexuel à Bâle, le Conseil fédéral ne veut pas exclure toute sortie pour les personnes faisant l'objet d'un internement. «On ne peut pas corriger tout le système en raison d'une affaire tragique», a estimé hier Simonetta Sommaruga lors de l'heure des questions. La ministre de la Justice a néanmoins renvoyé la balle au Parlement, qui doit se prononcer sur une motion de la conseillère nationale Natalie Rickli (UDC/ZH) exigeant la suppression du droit aux congés. **ATS**